



City-Pro

Professionnels de Formation

Programme de Formation



Pour nous suivre :



VERIN Formation

TITRE PROFESSIONNEL ELECTRICIEN D'EQUIPEMENT DU BATIMENT

Titre professionnel du ministère du travail du plein emploi et de l'insertion de niveau 3 (CAP/BEP) – RNCP37442 – Date d'échéance de l'enregistrement : 01/09/2028

PERSONNES CONCERNÉES

Tous publics.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser le français.
Compréhension des consignes orales.
Savoir poser et résoudre les 4 opérations de base.

MODALITÉS D'ACCÈS

Test écrit et entretien de motivation.

DURÉE

448 H

TARIF

18 € HT/heure soit 8064 € HT/stagiaire

CALENDRIER

Nous consulter.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

En présentiel.
Organisation par ateliers pédagogiques.
Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en cours de formation en situation pratique.
Evaluation en fin de formation avec une mise en situation et un entretien devant un jury (Passage du titre professionnel).

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de stage.

LIEU ET ORGANISATION

En intra.
Sur nos plateaux techniques agréés au sein de nos centres CITY PRO.

RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE

Nous consulter.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilités réduites.
Un référent handicap est à votre disposition pour tous aménagements pédagogiques et matériels liés à votre formation : 0769166541 - s.luchez@city-pro.info

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Alexandre DEBRIL

CONTACTEZ-NOUS

03 28 64 77 88

LE METIER, LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'Electricien(ne) d'équipement du bâtiment réalise, à partir des plans et schémas de montage, des travaux d'installation électrique en basse tension (courants forts et courants faibles) pour des bâtiments à usage d'habitation et autres.

Ses missions et les objectifs de la formation :

L'électricien(ne) d'équipement effectue des travaux d'installation variés et diversifiés. Il est amené à réaliser des mises en sécurité de l'installation électrique dans les bâtiments existants.

Il reçoit les instructions de son responsable et peut travailler seul ou en équipe.

Dans les bâtiments à usage d'habitation, il effectue les vérifications et la mise en service de l'installation réalisée.

Il réalise les dépannages de l'installation en cas de dysfonctionnements constatés.

Dans les autres bâtiments, il assiste les vérifications puis la mise en service de l'installation électrique.

Les objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, être capable de :

- D'intervenir sur les installations de réseaux de distribution d'énergie en basse tension des bâtiments ;
- D'intervenir sur les installations de réseaux de communication des bâtiments ;
- D'intervenir sur des matériels de sûreté (intrusion, incendie, contrôle d'accès) ;
- D'intervenir sur des équipements automatisés et communicants du bâtiment ;
- D'intervenir sur des équipements et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments à usage d'habitation et autres (tel que générateur photovoltaïque, borne de recharge de véhicule électrique, solution de mesure de consommation) ;
- D'intervenir sur un système de commande et protection de moteurs dans les bâtiments.



TITRE PROFESSIONNEL ELECTRICIEN D'EQUIPEMENT DU BATIMENT

Titre professionnel du ministère du travail du plein emploi et de l'insertion de niveau 3 (CAP/BEP) – RNCP37442 – Date d'échéance de l'enregistrement : 01/09/2028

CONTENU DE LA FORMATION

La formation se compose de 2 modules appelés des CCP : Certificats de Compétence Professionnelle.

Période d'intégration : Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel.

CCP – Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments

- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
- Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation.
- Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants.
- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation

CCP – Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

- Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres.
- Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres.
- Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres.
- Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

CERTIFICATION

L'ensemble des certificats de compétence professionnelle (2 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) d'électricien(ne) d'équipement du bâtiment

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs ou modalités d'inscription, merci de nous contacter :
Tél : 03.28.64.77.88 ou par courriel : dunkerque@city-pro.info